



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Présents : 13

Votants : 13

Date de la convocation :
29/05/2026

Date d'affichage :
29/05/2026

**OBJET : Elections
sénatoriales délégués et
suppléants**

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°2026_06_0001

L'an deux mille vingt-six
le cinq juin à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au club house de tennis en raison des travaux à la mairie, sous la présidence de
Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BERT, BOUGIS, DESSENS, FONTENY, GAUVIN, MARY,
Messieurs, PERRIER, PRÉTEUX, RAGOBERT, THEULOT, URBAIN,
VANDENABEELE, VILLERET.

Excusé : /

Absents : Madame NOULHIANE et Monsieur BAILLY

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS

En application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code
électoral, s'est réuni le conseil municipal,

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code
électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et
comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux
conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à
savoir Messieurs PERRIER Michel, VANDENABEELE Hervé, VILLERET
Kévin et Madame GAUVIN Aude-Marie.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des
délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le
cas échéant, l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire :
3 délégués et 3 suppléants.

Monsieur VANDENABEELE Hervé, Madame MARY Roseline et Monsieur
RAGOBERT Philippe ont été élus délégués.

Monsieur PERRIER Michel et Mesdames DESSENS Myriam et BERT Paula
ont été élus suppléants.

Fait à Nançay, le 06 juin 2026

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 08 juin 2026